

Procès-verbal de l'assemblée communale du 14 mars 2017
à la halle polyvalente

Convoquée par le Journal officiel n° 8 du 1^{er} mars 2017, ainsi que par tous ménages. M. le Président salue les personnes présentes, rappelle l'art. 20 du règlement d'organisation, que l'assemblée est enregistrée et que les personnes qui prennent la parole doivent décliner leur identité. Il salue la présence de Maxime Nougé, journaliste au Quotidien Jurassien. Scrutateurs : Roger Bleyaert et Jean-Pierre Ribeaud. 21 personnes présentes. M. le Président donne lecture de l'ordre du jour et personne ne s'y oppose.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 5 juillet 2016

M. le Président rappelle que le procès-verbal n'est plus lu en assemblée et qu'aucune demande d'ajout ou de modification n'a été sollicitée. Soumis au vote à mains levées, le point n° 1 de l'ordre du jour est approuvé à la majorité évidente.

2. Voter le budget communal 2017 :

- a. **Fixer la quotité d'impôt et les taxes communales ;**
- b. **Budget de fonctionnement.**

M. le Président propose de voter une seule entrée en matière pour la totalité du point n° 2. Personne ne s'oppose à cette manière de faire. Mathias Tatti explique que le Conseil et l'administration communale sont satisfaits de pouvoir présenter un budget positif. Soumis au vote à mains levées, l'entrée en matière est approuvée à la majorité évidente, sans avis contraire. Mathias Tatti lit le document « budget 2017 ». M. le Président ouvre la discussion de détail. Comme il n'y a pas de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 2a de l'ordre du jour, qui est approuvé à la majorité évidente, sans avis contraire.

M. le Président propose à l'assemblée que soit lu le tableau du résumé du compte de fonctionnement 2017. Personne ne s'oppose à cette proposition. Mathias Tatti lit le tableau « résumé de fonctionnement 2017 ». Il conclut sa lecture en précisant que le budget prévoit un excédent de produits de Fr. 3'100.—, pour un total de charges de Fr. 3'043'731.15 et un total de produits de Fr. 3'046'831.15.

Didier Chavanne présente le budget d'investissement de Fr. 22'000.—, qui servira à réfectionner une partie du sol de la place de jeux. Suite au changement en 2016 d'une balançoire, le sol doit répondre aux nouvelles normes. Le Conseil propose de changer les dalles par un sol coulé. Didier Chavanne précise qu'un dossier a été réalisé, afin de solliciter des dons et que le tourniquet qui manque actuellement sur la place de jeux, a été acheté mais ne peut être posé en raison du sol qui ne respecte pas les normes. M. le Président ouvre les débats. Comme il n'y a pas de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées, l'approbation du budget de fonctionnement 2017, qui est approuvée à la majorité évidente. M. le Président soumet au vote à mains levées, l'approbation d'un crédit de Fr. 22'000.— pour la pose d'un revêtement à la place de jeux, de donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et le consolider, est approuvée à la majorité évidente.

3. Information et approbation du projet de conteneurs semi-enterrés à la place de l'éco point

Raphaël Heusler explique que ce point fait suite à une information communiquée lors de l'assemblée communale du 23 février 2016. M. le Président soumet au vote à mains levées l'entrée en matière qui est approuvée à la majorité évidente.

Raphaël Heusler rappelle que le ramassage des sacs poubelles est géré par le SIDP (Syndicat Intercommunal du District de Porrentruy). Les tarifs des transports vont augmenter et le SIDP s'est

fait la réflexion de changer le système de ramassage par des moloks, afin d'éviter de répercuter cette hausse de tarif sur les prix des sacs poubelles et a mandaté à cette effet un bureau d'études. Raphaël Heusler cite les données techniques d'un molok (dimensions, volume et procédure pour le vider). Il est prévu d'installer 4, voir 5 moloks et la fréquentation pour les vider sera défini selon leur utilisation. Le Conseil propose d'installer tous les conteneurs semi-enterrés à la place de l'éco point (sur la gauche en entrant). Raphaël Heusler explique la complexité de la procédure, en cas de pose de moloks à divers endroits du village, soit avoir l'accord des propriétaires, gérer les nuisances, les demandes de permis de construire et les éventuelles oppositions. Avantages : pas de sacs éventrés par les animaux, moins de contrainte d'horaire, sécurité des collectes, plus propre au niveau de l'image du village, réductions des coûts et simplicité au niveau du ramassage. Inconvénients : incivilité et des contrôles devront être réalisés. Ces derniers peuvent être également faits par les citoyens. Pour les personnes à mobilité réduite, possibilité d'effectuer un ramassage dit porte à porte par le cantonnier, pour les demandeurs. Le SIDP prend en charge les coûts d'installation. La commune prend en charge les coûts de procédure, mais comme il s'agit d'un terrain communal, il n'y aura pas de frais particuliers. Divers chiffres communiqués par le SIDP :

Tarif de Fr. 400.— la tonne et part du transporteur correspond à 40% des frais d'élimination. Estimation d'un gain hebdomadaire d'une heure, soit un gain annuel évalué à Fr. 10'000.—. Amortissement d'un molok sur 4-5 ans, entendu qu'il coûte ~Fr. 8'000.—.

Raphaël Heusler explique que si la commune ne souhaite pas adhérer au système de ramassage par molok et souhaite conserver le ramassage actuel, des frais supplémentaires seront facturés à la commune par le SIDP, qui devra les répercuter sur la taxe de base communale des ordures. En cas d'approbation, le SIDP attendra le retour d'autres communes. Le Conseil a voulu présenter ce projet maintenant, car il y a une synergie avec les travaux pour la construction du bâtiment de la voirie. Le système de ramassage pour les conteneurs à puce ne subira aucun changement. Raphaël Heusler cite la proposition du Conseil à l'assemblée, à savoir « Acceptez-vous que le ramassage des DUC sur le territoire de votre commune puisse s'effectuer par le biais de conteneur semi-enterrés ? ».

M. le Président ouvre la discussion de détail.

Pierre Ribeaud exprime son mécontentement au fait de centraliser les moloks à l'éco point, car ça va engendrer un déplacement de 200 voitures par semaine. Quotidiennement, 25 cars postal traversent la rue concernée et faut ajouter les parents qui véhiculent leurs enfants à l'école. Il demande à ce que les moloks soient dispersés dans le village et précise que les heures d'ouverture de l'éco point ne sont pas respectées.

Raphaël Heusler explique que les personnes qui se déplaceront aux moloks, profiteront de déposer d'autres déchets (papier, carton, verres, etc...) Benoît Bleyaert explique que le Conseil s'est posé la question sur le fait de disperser ou centraliser les moloks, qu'il y a des avantages et inconvénients dans chaque issue. Le Conseil propose de changer le système, pas parce qu'il le souhaite, mais suite à une réflexion du SIDP, également parce qu'il y a une synergie avec la future construction et souhaite éviter des coûts supplémentaires en conservant le ramassage dit porte à porte. L'assemblée est souveraine d'accepter ou non l'installation de ces moloks et peut décider, de conserver le système actuel. La décentralisation de moloks est problématique car personne n'en veut à côté de chez lui, en raison des nuisances et de la perturbation du trafic. Benoît Bleyaert confirme avoir pris note de la remarque au sujet des heures de fermeture de l'éco point qui doivent être appliquées et précise, que celles-ci peuvent être modifiées en fonction des horaires scolaires. Il n'y a pas de « bonne » solution, mais l'assemblée doit être informée et consciente qu'il y aura un coût supplémentaire si elle décide de conserver le système actuel.

Suite à une remarque de Pierre Ribeaud, Benoît Bleyaert confirme qu'il y a beaucoup d'activités sur ce site « école – éco point – unité d'accueil » et que les heures de fermeture tiendront compte des horaires scolaires et autres.

A la question d'Andreas Bürki qui s'étonne d'un tel changement, alors que le système actuel fonctionne bien, Benoît Bleyaert rappelle que le Conseil ne souhaite pas le changer, que l'assemblée est souveraine et peut décider de le maintenir, tout en sachant qu'il y a aura une augmentation de la taxe de base d'élimination des déchets.

A une question de François-Xavier Migy, Benoît Bleyaert répond que le coût précédemment cité de Fr. 8'000.— comprend le terrassement.

A la question de François-Xavier Migy, qui demande si les moloks seront également utilisés pour le verre, papier et carton, Raphaël Heusler répond négativement.

François-Xavier Migy explique qu'il doute que la majorité des citoyens apportent leur sac poubelle et leurs autres déchets en même temps. Il rappelle le travail de la commission de déchets relatif à l'ouverture de la déchetterie et précise qu'elle est auto-surveillée et qu'elle souffre moins d'incivilités par rapport à d'autres communes. Il n'est pas opposé aux moloks, est conscient des problèmes pour en poser dans le village, mais pense qu'il y a des solutions pour trouver 2-3 emplacements. Il demande comment le Conseil va régler le problème pour les personnes à mobilité réduite.

Raphaël Heusler et Benoît Bleyaert confirment que sera mis en place un ramassage dit porte à porte, pour les personnes à mobilité réduite qui s'annonceront. Les modalités, soit le jour de ramassage ou si cette prestation sera payante ou non, seront définies ultérieurement, en raison du nombre des demandeurs et de leur situation. Raphaël Heusler précise que les employés des services des soins à domicile se rendent déjà aux déchetteries pour leurs clients et pourront y déposer les sacs poubelles. Benoît Bleyaert explique que le Conseil a pensé à décentraliser les moloks, mais qu'il est difficile de trouver 4-5 emplacements qui appartiennent à la commune. Pour un emplacement privé, il faut l'accord du propriétaire et ensuite déposer 4-5 demandes de permis de construire. Il cite comme exemple d'emplacement, la place située au lotissement « Le Crêt I » et explique les problèmes de nuisances, d'opposition, de non surveillance du molok, du manque de restriction au niveau de son accessibilité, etc... Le Conseil propose une solution, qui provient d'une réflexion du SIDP, en synergie avec les travaux de construction et l'assemblée est souveraine de la décision finale.

A la question de Jacques Stadelmann sur les risques d'incivilités, les sanctions prévues et la possibilité de poser des caméras, Benoît Bleyaert répond que la pose de caméra est le dernier argument qui pourrait être utilisé. L'éco point de Coeuve a une autodiscipline assez importante, contrairement à d'autres communes, et la commune a peu de péjoration en lien avec un mauvais triage des déchets. Il est prouvé surtout au début, qu'il y a des incivilités et l'avantage de centraliser est qu'on risque d'être vu. Au niveau des sanctions, il y a d'abord un avertissement et si nécessaire la poubelle est fouillée pour trouver le responsable. Il précise qu'il n'est également pas prévu d'employer un surveillant à l'éco point.

Jacques Stadelmann fait remarquer que l'autodiscipline est favorisée par le système actuel car le transporteur ne prend que les sacs taxés. Il craint que les moloks incitent les gens à y déposer des déchets autres que des sacs poubelles.

A la remarque de Jacques Stadelmann sur les contrôles, Benoît Bleyaert explique que ceux-ci sont de la compétence de la commune et non du SIDP. Maurice Migy explique que le SIDP informe la commune lorsque sont déposés des sacs non taxés. Au début il y en avait quelques-uns et maintenant plus du tout. Raphaël Heusler précise que des communes possédant des moloks depuis plusieurs années, lui ont expliqué qu'au début d'autres déchets que des sacs poubelles y étaient déposés, mais par la suite la population s'est autodisciplinée.

André Trouillat explique que les citoyens stockent leurs déchets, mais pas leurs poubelles. Il craint également l'augmentation du trafic. Il précise que la surveillance serait compliquée pour des moloks décentralisés, mais demande si ceux-ci sont tous placés à l'éco point, que les horaires d'ouverture soient respectés. André Trouillat demande au Conseil d'étudier la possibilité de décentraliser 2-3 moloks.

Benoît Bleyaert explique que le Conseil a réfléchi à la solution d'installer des moloks dans le village mais qu'il n'a pas trouvé de secteur approprié, sans problème de nuisance. Le Conseil ne souhaite pas entamer une longue procédure pour trouver 4-5 emplacements, obtenir l'accord des propriétaires, déposer 4-5 demandes de permis de construire, traiter les éventuelles oppositions, les nuisances de bruit, d'odeur et du trafic, la non surveillance des sites, etc... Le Conseil doute de trouver sur annonce ou facilement 4-5 emplacements.

Roger Bleyaert explique qu'on met le « chenil » sur la belle place du milieu du village et que le fait d'y ajouter des moloks et donc plus de nuisances le dérange, mais il n'a pas de solution à proposer.

Benoît Bleyaert rappelle que l'assemblée communale avait « balayé » la proposition de déplacer l'éco point. Le Conseil en a pris acte et n'a donc pas étudié à nouveau ce point-là.

François Oeuvray explique qu'il y a beaucoup de véhicules lors des arrivées et départs des élèves.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président soumet au vote à mains levées le point n° 3 de l'ordre du jour, soit « Acceptez-vous que le ramassage des DUC sur le territoire de votre commune puisse s'effectuer par le biais de conteneur semi-enterrés ? », qui est approuvé par 14 voix pour, contre 6 voix contraires.

4. Divers

M. le Président cède la parole au maire, aux conseillers communaux et à l'assemblée. M. le Maire explique que les travaux relatifs au crédit voté pour l'assainissement du réseau vont débuter prochainement.

François-Xavier Migy rappelle la loi sur les marchés publics, le respect des conventions collectives par les entreprises et rappelle au Conseil de solliciter les attestations. 80% des communes jurassiennes ne le font pas et elles ont toutes été priées par les commissions paritaires, de les demander.

Comme il n'y a plus de questions, M. le Président remercie l'assemblée communale pour la participation de chacun et lève l'assemblée.

Au nom de l'Assemblée communale

Le Président :

Gérard Trouillat

La Secrétaire :

Flore Brahier